

[Rapport annuel 2014 de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement](#) [1]

Compétent pour les établissements scolaires publics et privés, les établissements d'enseignement supérieur et l'enseignement agricole, l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement est chargé d'étudier depuis 1995, l'état des bâtiments et équipements et d'en évaluer les conditions de sécurité. Dans son 19ème [rapport](#) [2], l'Observatoire revient sur les travaux et dossiers réalisés au sein de ses différentes commissions : commission « Accessibilité » (point sur la mise en oeuvre de la loi handicap de 2005) ; commission « Sécurité bâtiment et risque incendie » (mise à disposition des établissements d'une fiche « évacuation incendie » à destination des lycées et collèges, présentant les « bonnes attitudes » à adopter en fonction des événements) ; commission « Sécurité, santé, hygiène et sport » (mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels dans les établissements professionnels) ; commission « Formations professionnelles, scientifiques et technologiques » (mise en place d'une évaluation de l'enseignement de la sécurité, de la santé et de l'hygiène au cours de la formation professionnelle dans les filières BTP)...

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/rapport-annuel-2014-de-lobservatoire-national-de-la-s%C3%A9curit%C3%A9-et-de-laccessibilit%C3%A9-des>

[2] <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/154000161-rapport-annuel-2014-de-l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-accessibilite?xtor=EPR-526>